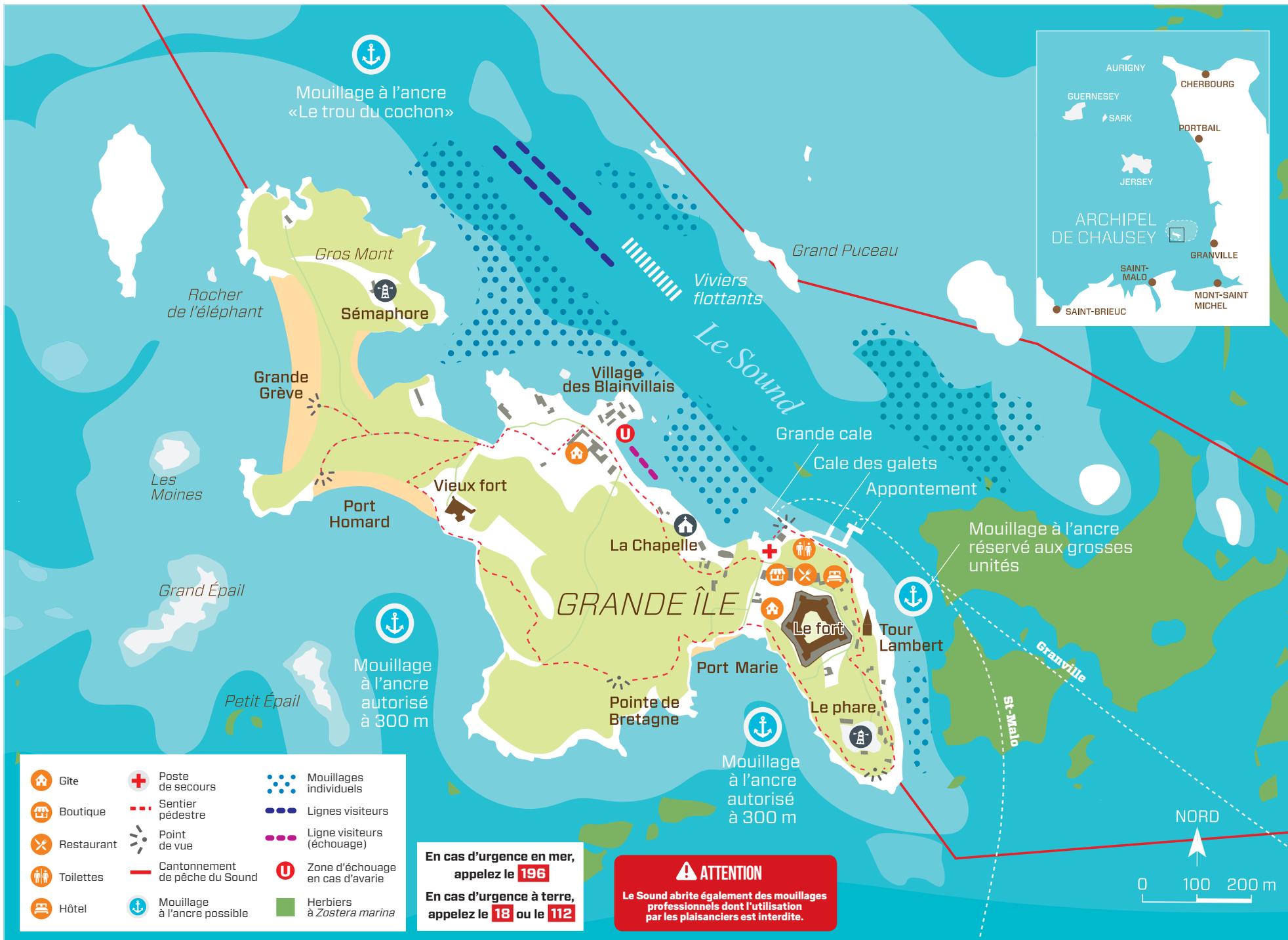


Bien naviguer à
CHAUSEY

GUIDE DES BONNES PRATIQUES
À L'USAGE DES PLAISANCIERS







LA GRANDE ÎLE ET SA RICHESSE

PAGES 2-3

LES OISEAUX

PAGES 4-5

LES MAMMIFÈRES MARINS

PAGES 6-7

LE SOUND

PAGES 8 À 11

DÉCHETS, EAU, ÉLECTRICITÉ

PAGES 12-13

LE MOUILLAGE FORAIN

PAGES 14 À 17

LA PÊCHE À PIED

PAGES 18-19

AUTRES ACTIVITÉS NAUTIQUES

PAGES 20-21

LA PÊCHE PROFESSIONNELLE ET LA CONCHYLICULTURE

PAGES 22-23

ANTIFOULING ET CARÉNAGE

PAGE 24

LA SÉCURITÉ SUR L'EAU

PAGE 25



© Thomas Abiven / Gdi



Chausey est un archipel hors normes, un écrin fragile extrêmement sensible. Naviguer dans ses eaux est un privilège de marin, une escapade dans le sillage de Marin Marie ou d'Éric Tabarly, ces légendes qui ont tant aimé ce chapelet magique.

Or l'archipel abrite aussi une biodiversité exceptionnelle liée à la variété des paysages terrestres et sous-marins, aux hauteurs d'eau et à la courantologie très variables (un euphémisme !) ou encore à la qualité de l'eau, unique en Normandie : ces éléments, qui parlent au marin, doivent faire l'objet, à Chausey, d'une attention particulière.

En effet, si la plaisance est en général à l'origine d'une faible proportion des pollutions marines, l'attractivité de l'archipel le rend particulièrement sensible à la fréquentation, qu'elle soit nautique ou terrestre.

À l'instar des autres usagers, chaque plaisancier doit donc tendre vers l'exemplarité en questionnant ses pratiques. Ce guide a pour objectif de lui donner des clés pour appréhender l'archipel sous tous les angles et y adopter un comportement respectueux.

Construit collectivement par des acteurs locaux qui se réunissent depuis 2011 pour faire concilier plaisance et environnement, ce guide donne la parole à celles et ceux pour qui l'archipel est au cœur de leur vie, professionnelle et bien souvent personnelle – qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Grâce à ce guide, chacun pourra maintenir toute sa vigilance afin de conserver cet environnement exceptionnel.



PRATIQUE



Trois édifices emblématiques

- Le phare, Monument Historique, mis en service en 1848, aujourd'hui automatisé, culmine à 37 mètres au-dessus de la mer.
- Le sémaphore, construit en 1867, propriété du Conservatoire du littoral depuis 2001, a été rénové en 2007 et accueille aujourd'hui des scientifiques et des partenaires de la protection du site.
- Le fort, achevé en 1866, a surtout servi de prison et abrite aujourd'hui des pêcheurs professionnels, employés communaux et gardes du littoral. Seules sa cour et les douves se visitent.

LA GRANDE ÎLE ET SA RICHESSE

En naviguant à Chausey, vous évoluez dans des des plus vastes archipels d'Europe du Nord, au patrimoine naturel et historique exceptionnel. Un environnement qu'il faut connaître pour mieux le préserver.

UN PATRIMOINE HISTORIQUE



Occupée depuis plus de 12 000 ans, la Grande Île a abrité au fil des siècles une succession d'activités humaines. Ses premiers habitants y sont arrivés... à pied, à une époque où le niveau de la mer était bien plus bas. De petits dolmens sur la Grande Île et un cromlech près du Grand Colombier témoignent de cette présence. Le granit de l'archipel a permis de bâtir le Mont-Saint-Michel, les quais de Londres et les rues de Paris. Au XIX^e siècle, jusqu'à 400 carriers l'ont extrait.

Aujourd'hui, quelques constructions emblématiques témoignent d'un passé plus récent, notamment le phare, le sémaphore et le fort, construits au XIX^e siècle.



UNE ÎLE HABITÉE

La Grande Île vit aujourd'hui essentiellement du tourisme et, dans une moindre mesure, de la pêche. Outre les plaisanciers, environ 75 000 visiteurs se rendent chaque année à Chausey par navette. L'été, la population passe à près de 500 habitants et l'on peut observer en haute saison plus de 900 bateaux simultanément dans l'archipel. Une telle fréquentation peut fragiliser la qualité des eaux et impose à chacun de nous des comportements éco-responsables. Respectez les propriétés privées et restez sur les sentiers.



**Maurice
Gérouard**

Ancien marin pêcheur de Chausey

« C'est une toute petite île »

« Je me souviens que dans les années 50, à l'époque où j'ai commencé à embarquer à la pêche dans l'archipel de Chausey, on croisait bien peu de visiteurs. Aujourd'hui, on les compte par milliers. Or il faut garder une chose en tête : la Grande Île est finalement toute petite. Elle est fragile, il faut en prendre soin. À juste titre, l'archipel fascine les navigateurs. Il change de forme à chaque heure. Il ne dévoile ses secrets et il ne s'apprend qu'avec beaucoup de temps. Alors il faut rester humble et faire comme nous, pêcheurs, avons toujours fait : respecter les lieux. »



UN TRÉSOR DE VIE SAUVAGE

Les espèces marines et terrestres d'une grande richesse font de Chausey un lieu d'exception pour la vie sauvage.

Les oiseaux figurent en bonne place dans la liste de ce patrimoine naturel remarquable : l'huitrier-pie, les sternes, le cormoran huppé (pages 4 et 5) mais aussi le homard ou la musaraigne des jardins (qu'on ne trouve en Normandie qu'à Chausey). La flore sous-marine de l'archipel est également remarquable, à l'image de la zostère (page 15).



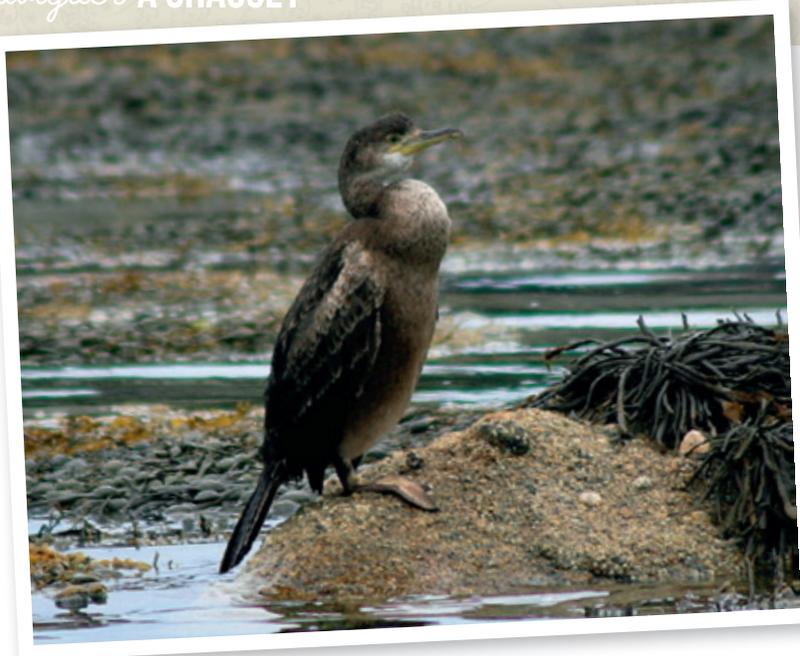
La Musaraigne des jardins

PRATIQUE



Baignade et pêche à pied

- La plage de Port-Marie est surveillée du 15 juin au 15 septembre. Les plages (non surveillées) de la Grande Grève et de Port-Homard sont également des lieux incontournables pour la baignade.
- Les pêcheurs à pied doivent respecter cet environnement fragile : un guide pratique de la pêche à pied (voir page 19) est disponible auprès du Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais et au poste de secours de Chausey.



LES OISEAUX

Chausey est un site d'exception pour les oiseaux. Environ 200 espèces fréquentent l'archipel : Cormorans huppés, Huitriers-pies, Bernaches, Sternes, Harles huppés... Certains pour de courtes haltes, d'autres pour l'hiver ou la reproduction au printemps. Sensibles au dérangement, il faut les observer avec précaution.

PRATIQUE



Observer dans les règles

- Un principe : ne jamais déranger ou perturber les oiseaux et leurs milieux en restant à bonne distance.
- Utiliser une bonne paire de jumelles.
- Approcher et quitter le lieu d'observation en silence et sans laisser de traces.
- Prendre soin de la végétation.

UNE FAUNE REMARQUABLE



LE CORMORAN HUPPÉ

Chausey accueille la principale colonie française de Cormoran huppé (1% de la population mondiale). Plus petit que le Grand cormoran, il se caractérise par une huppe retroussée pendant la reproduction, période où il occupe la quasi-totalité des îlots de l'archipel. Avec son plumage aux reflets vert bouteille, on peut l'observer toute l'année.



LE HARLE HUPPE

Pour ce petit canard marin, Chausey est le seul site de reproduction en France métropolitaine. En période

de migration et d'hivernage, l'archipel est pour lui un lieu de halte. Si vous l'apercevez, transmettez votre observation aux gardes !

LE GRAND CORMORAN

Un grand oiseau noir bien connu des marins. On le voit souvent dressé sur les rochers. Ce bon « chasseur-plongeur » est visible toute l'année mais il est plus particulièrement présent en période de reproduction.



LA STERNE CAUGEK ET LA STERNE PIERREGARIN

Grandes comme des mouettes, elles pêchent en piqué et émettent des cris perçants. Leur présence de mai à septembre prouve la bonne qualité des eaux. L'archipel accueille environ 1% de la population nationale de Sternes pierregarin.



Une étude menée à Chausey a montré que la distance d'envol d'un adulte en train de couvrir est d'environ 130 m. Un dérangement répété pouvant nuire à la reproduction, déjà délicate, de ces espèces, elle bénéficient d'une protection spéciale sur l'îlot des Guernesiais. (voir ci-contre)



Fabrice Gallien

Ornithologue, chargé de mission à Chausey pour le Groupe Ornithologique Normand

« Le bonheur d'observer »

«Au-delà de l'importance patrimoniale que revêt l'archipel pour certaines espèces, c'est aussi un spectacle de toute beauté que d'observer les oiseaux qui y vivent. Une parade nuptiale de goéland argenté, un reposoir d'huîtrier-pie, une famille de tadorne de Belon ou une troupe de bernache broutant les algues vertes sont autant d'images fascinantes qui renforcent le plaisir de circuler dans l'archipel. Et pour que ce plaisir perdure, il est nécessaire de respecter ces animaux en suivant quelques règles de bon sens, comme de ne pas débarquer sur les îlots ou ne pas déranger des oiseaux en alimentation ou au reposier.»



Débarquement interdit

- Les colonies d'oiseaux de mer sont particulièrement sensibles aux dérangements et aux approches.
- C'est pourquoi le débarquement est interdit du 15 septembre au 15 juillet sur tous les îlots de l'archipel.
- Sur cette même période, le mouillage est également interdit aux abords de la Roche des Guernesiais.



ÉGALEMENT INTERDIT

Les chiens sur les îlots, la chasse et le camping dans tout l'archipel.



LES MAMMIFÈRES MARINS

Grand dauphin, phoque gris ou veau-marin... Dans le secteur de Chausey, il est possible d'apercevoir ces mammifères marins. Ils attirent l'attention et suscitent des réactions qui peuvent nuire à leur tranquillité, donc à leur préservation.

PRATIQUE



Déchets tueurs

- Les déchets ménagers, notamment les sacs plastiques, peuvent tuer les mammifères marins.
- N'ajoutez pas vos rejets à ceux qui proviennent déjà du continent ou des plages.



Les populations de dauphins qui fréquentent les eaux du golfe normano-breton sont principalement des grands dauphins (*Tursiops truncatus*), protégés au niveau national. Il n'est pas rare d'en observer en naviguant vers Chausey.



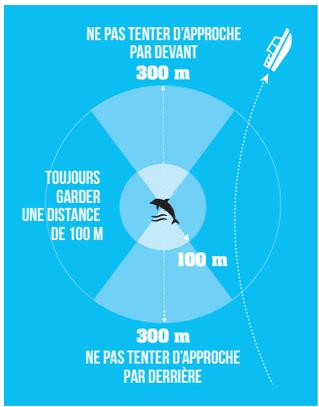
LE PHOQUE

Des phoques sont parfois visibles sur des rochers de l'archipel. Les bateaux qui se détournent pour les voir de plus près ont un effet nuisible sur eux : ils sont en effet très sensibles au dérangement et leur installation peut s'en trouver compromise.

PRATIQUE



Que faire en présence de dauphins ?



- Dépassez votre enthousiasme et n'oubliez jamais que les dauphins sont sauvages et protégés.
- Restez à distance (100 m minimum) et observez-les aux jumelles.
- Ne vous imposez pas trop longtemps.
- Ne mettez pas le cap vers eux,

ne les poursuivez pas, ne coupez jamais leur trajectoire.

- Ne changez pas de vitesse ou de direction brutalement.
- Ne cherchez pas à les toucher, encore moins à nager avec eux : ils peuvent être dangereux.



François Gally

Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin

« Les grands dauphins, des rencontres exceptionnelles »

« Rencontrer les grands dauphins lors d'une sortie en mer sur l'archipel de Chausey est un spectacle dont on ne se lasse jamais. Cette population exceptionnelle, qui fréquente les côtes de la mer de la Manche toute l'année, prouve l'extraordinaire diversité du patrimoine naturel de notre région. Mais l'équilibre de nos océans est fragile, leur état alarmant, et les grands dauphins subissent de plein fouet ces mutations, en voyant leur habitat se dégrader un peu plus chaque année. À nous donc d'adapter nos comportements pour partager avec ces animaux cet immense territoire qu'est la mer. Ne pas les harceler, ne pas rejeter de déchets ou de contaminants, ne pêcher que le nécessaire sans bouleverser l'écosystème marin, voilà autant d'exemples concrets pour préserver les grands dauphins. »





LE SOUND



PRATIQUE



À l'ancre dans le Sound

• Le mouillage à l'ancre dans le Sound n'est possible* que sous la Pyramide pour les grosses unités et au Cochon. Il est interdit ailleurs afin d'éviter que les ancres se prennent dans les chaînes-mère des différents équipements et pour préserver l'herbier de zostère des Épiettes et de l'Anse aux oies.

* Voir carte sur le premier rabat du guide.

Le Sound est le chenal orienté nord-ouest / sud-est, qui longe la Grande Île par le nord et constitue la principale zone de mouillage de l'archipel. Long d'environ un demi-mille, large de 100 à 500 m, il offre un bon abri à marée basse mais peut s'avérer inconfortable au flot car on y enregistre de forts courants.

VOUS AVEZ DIT « SOUND » ?



Le nom de Sound tire son origine des langues nordiques : «sund», en scandinave, veut dire «chenal». Il est bordé au sud par la Grande Île, au nord et au nord-ouest par des îlots et des bancs de sable. Dans ce chenal bien balisé se trouvent l'appontement, la cale des galets (récemment restaurée), la Grande cale et celle des Blainvillais. Deux rangées de bouées blanches sont proposées aux visiteurs. Le Sound abrite aussi les viviers flottants des pêcheurs professionnels (signalés par deux marques spéciales) et des mouillages individuels. La pêche, à pied comme en bateau, y est interdite sauf ligne tenue à la main.

5
nds

SANS FAIRE DE VAGUES

La vitesse maximale est fixée à 5 nœuds dans le Sound et plus généralement à moins de 300 m du rivage (ce qui s'applique à quasiment tout l'archipel). En outre, l'allure doit être adaptée de manière à ne pas occasionner de gêne, notamment pour les navires au mouillage ou ceux amarrés aux cales et appontement. Les bateaux doivent ainsi régler leur vitesse afin d'éviter de provoquer des vagues d'étrave susceptibles d'occasionner cette gêne.



GRAND MARNAGE ET COURANTS FORTS

L'archipel est réputé pour son marnage très important, pouvant atteindre 14 mètres, transformant le Sound en un petit chenal à marée basse. Le petit groupe d'îlots visible à la pleine mer se transforme à basse mer en étendues de sable et fourmillement de roches à perte de vue. En vives eaux, le courant dans le Sound peut atteindre 4 nœuds. La navigation dans le Sound nécessite donc une grande prudence.



APPROCHE, ACCESSIBILITÉ

L'entrée du sound se fait de préférence par le sud-est, sous le phare. Attention, à basse mer, par fort coefficient, la hauteur d'eau est de plus en plus faible à mesure que vous remontez le Sound. L'entrée est balisée par les 3 perches alignées bâbord sous le phare et la bouée verte « Les Épiettes ». Ensuite, le balisage guide les plaisanciers. Il est aussi possible d'entrer dans le sound par une passe au nord-ouest, après la mi-marée montante. Passage impossible de nuit et réservé aux connaisseurs.



PRATIQUE



Naviguer de nuit ?

- L'accès au Sound de nuit est déconseillé, comme la navigation et le mouillage nocturnes dans tout le reste de l'archipel. Cet accès doit se pratiquer uniquement par l'entrée sud-est. Balisage lumineux jusqu'à la Crabière, équipée d'un feu blanc directionnel. Ensuite, il faut naviguer dans le noir entre bateaux, bouées, réserves à crustacés et autres obstacles. Un repère : le phare qui émet un éclat toutes les 5 secondes.



À ne pas faire

- Mouiller à l'ancre dans le Sound en dehors du Cochon et sous la Pyramide (grosses unités). Vous risquez d'y coincer votre matériel dans les chaînes mères, de toucher vos voisins et d'empêcher la circulation des navires.
- S'amarrer sur les viviers flottants des pêcheurs est totalement interdit et dangereux.
- Utiliser des corps-morts privés, de pêcheurs professionnels ou de services publics est strictement interdit.



AMARRAGE SUR BOUÉES VISITEURS

Deux lignes de flotteurs blancs destinés aux visiteurs* sont à votre disposition après les viviers* (mouillage à l'embossage). Il est interdit de s'amarrer à plus de 3 bateaux à couple. Dès la mi-marée et surtout à marée haute, les bateaux ne sont plus protégés des vents et de la houle d'ouest et de nord-ouest. En cas de vent contre-courant, le mouillage peut être très agité.

* Voir carte sur le premier rabat du guide.



Attention, certains jours de forte fréquentation, ces équipements sont saturés. Si la météo le permet, utiliser alors la zone de mouillage à l'ancre située au nord-ouest (Trou du Cochon). Une redevance sera établie à partir de 2019 pour maintenir et assurer l'entretien des mouillages visiteurs.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !

Trop de bateaux sur un seul corps-mort.

MOUILLER AILLEURS PAR VENT DE NORD ?

C'est la météo qui doit toujours guider votre choix car il n'existe pas à Chausey d'abri sûr pour tous les temps. La Grande Île protège le Sound des vents de surôit. Par vents forts de nord et d'est, il existe plusieurs bons mouillages au sud de l'île : Port Marie, Port Homard.



**Olivier
Bouthillon**

Plaisancier, pratiquant régulier du mouillage à Chausey

« **Bon sens et courtoisie** »

« La navigation dans des secteurs à la fois techniques et parfois très fréquentés comme le Sound, oblige au bon sens dans ses pratiques et à la courtoisie. Exemples : quand on s'amarre, l'usage est de lester les bouts, pour faciliter la circulation autour des bateaux. Evitons aussi de rester en attente dans les chenaux étroits, notamment près de la cale où les vedettes accostent. Ne restons pas dans les zones d'évitages des bateaux sur les corps-morts privés... Cherchons à aligner les bateaux le mieux possible et donc régler nos bouts pour gagner de la place. Enfin, respectons la limitation de vitesse à 5 nœuds dans les îles... »





DÉCHETS, EAU, ÉLECTRICITÉ...

SOYONS RESPONSABLES !

Avec parfois près de 1000 bateaux observés dans l'archipel, l'effet cumulé de petits gestes individuels peut s'avérer impactant sur un secteur aussi sensible que Chausey.

EAUX NOIRES, EAUX GRISES



Simulation de trajectoires de particules lâchées dans le Sound.
(Source : Profil de vulnérabilité - Plage de Port-Marie
Conseil général de la Manche, Juillet 1013)



Les eaux noires (eaux usées des toilettes) et les eaux grises (évier, lavabos) sont polluantes et représentent le principal risque de dégradation de l'environnement à Chausey. Richesse écologique mais aussi production conchylicole et attractivité touristique s'en trouveraient directement impactées. Et ne croyez pas que les courants permettront d'effacer rapidement vos traces : les rejets d'eaux noires sont à proscrire totalement dans l'archipel car l'hydrodynamisme peut les ramener dans l'archipel en quelques heures.

EAU DOUCE, ÉLECTRICITÉ, CARBURANT

À Chausey, l'eau potable est rare et en grande partie acheminée par bateau. Maîtrisez votre consommation ! L'électricité aussi est précieuse car produite par des groupes électrogènes, alimentés en fioul livré par bateau... Les hydrocarbures sont très polluants, un litre peut recouvrir à lui seul la surface d'un demi-terrain de football. Prudence donc en manipulant les jerricans et autres nourrices. Si vous renversez du carburant dans le bateau, épongez-le avec du papier absorbant. Et soignez l'état de votre moteur (pollution, fuites...) afin d'éviter tout rejet de carburant dans le milieu naturel.

DÉCHETS MÉNAGERS

Les déchets ménagers de Chausey sont tous ramenés sur le continent par bateau. Il ne font pas l'objet d'un traitement sur place. Il est donc demandé aux plaisanciers de limiter au maximum leurs dépôts sur la Grande Île et de conserver à bord le plus de déchets possibles, à commencer par les emballages et les bouteilles. Un nettoyage du Sound est régulièrement effectué et les bouteilles en verre font partie des déchets les plus fréquemment récupérés.

PRATIQUE



Dans le Sound, un nouveau règlement stipule les principes suivants :

- Ne pas utiliser les toilettes des bateaux dépourvus de cuve de stockage d'eaux usées.
- Ne pas déposer de déchets, de détritres et d'ordures ménagères hors des équipements prévus à cet effet.
- Ne pas rejeter de liquides insalubres, et notamment d'eaux usées et d'hydrocarbures, dans les eaux de la zone de mouillage.
- Ne pas effectuer de réparation, entretien ou avitaillement en carburant qui ne soit absolument nécessaire.
- Ne pas constituer de dépôts, même provisoires, dans la zone de mouillage.



Les bons réflexes

- Utilisez en priorité les sanitaires à disposition sur la Grande Île.
- Pas de collecte des eaux grises et noires à Chausey. La vidange de vos cuves peut se faire au Port de Hérel.
- Installez une cuve de récupération des eaux noires sur votre bateau s'il est équipé de toilettes.
- Utilisez des produits d'entretien ou d'hygiène corporelle biodégradables et toujours avec modération.
- Bannissez les produits d'entretien toxiques.
- Si vous vous arrêtez plus d'une minute, éteignez votre moteur : son redémarrage consommera moins que si vous l'aviez laissé tourner.

PRATIQUE

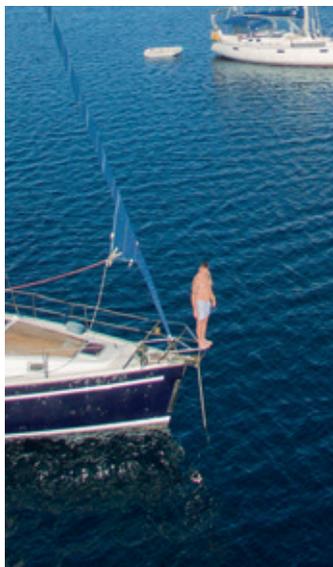


Gérer ses déchets

- Envisagez la question des emballages dès l'achat des produits afin de les réduire fortement avant embarquement.
- Prévoir le stockage de déchets à bord, organiser un tri.
- Compactez les emballages et les bouteilles.
- Ne pas jeter par dessus bord les restes d'aliments sous prétexte qu'ils sont « bio-dégradables » : certains sont très lents à se dégrader.
- Attention aux sacs et objets légers que le vent peut emporter par-dessus bord.
- Ramassez les sacs plastiques flottants à la surface de l'eau : ils sont dangereux pour certaines espèces animales et peuvent boucher le circuit de refroidissement d'un bateau.
- Cigarette : un mégot mettra parfois une douzaine d'années à se dégrader dans la nature ; entre temps, il contaminera 500 m³ d'eau avec ses substances toxiques. Équipez-vous d'un ramasse-mégots !



LE MOUILLAGE FORAIN



S'arrêter dans un site sauvage, jeter l'ancre à l'écart des infrastructures standardisées d'un port, c'est l'un des grands plaisirs du mouillage forain. Encore faut-il choisir le lieu adapté et respecter un minimum de règles, sous peine de transformer le rêve en cauchemar pour soi-même et pour la nature.

GARE À L'ANCRE FAUCHEUSE



Mouiller sur les zones d'herbiers peut provoquer des dégradations sur la flore sous-marine, en arrachant irrémédiablement ses racines. Ce sont par ailleurs des fonds de mauvaise tenue. Privilégier les fonds clairs (bancs de sable) pour jeter l'ancre.



PRAIRIES FRAGILES

Attention où vous jetez l'ancre ! La flore sous-marine de l'archipel est remarquable. Chausey est par exemple la station française la plus importante pour l'algue *Fucus lutarius*. Mais le fleuron local de la flore sous-marine, c'est la zostère, dont les herbiers ont un intérêt patrimonial de premier ordre. Cette plante à fleurs forme de véritables prairies sous-marines au rôle biologique et sédimentaire essentiel. Son rôle de nurserie et de frayères pour les poissons est reconnu. Chausey abrite la 3^e plus grande surface de zostère marine en France, avec plus de 400 hectares répartis sur les 5 000 hectares de l'archipel.



**Gilbert
Hurel**

Ancien skipper de « La Mauve » et du « Courrier des Îles »

« Joies et misères du mouillage sur ancre »

« Mouiller sur ancre a toujours été pour moi synonyme de plaisir et de liberté : plaisir de s'abriter sous le vent d'une île lorsque la brise fraîchit, liberté de choisir chaque jour un nouveau mouillage dans l'archipel ; jubilation, à marée basse, de se retrouver pile au milieu du trou d'eau qui n'assèche jamais... Gare toutefois aux désillusions, l'affaire parfois tourne au désastre : l'ancre qui dérape sur fond d'herbier, la chaîne par paresse filée trop courte ou le coup d'orage qui monte soudainement peuvent transformer le rêve en cauchemar ! Le mouillage sur ancre est un art exigeant, mieux vaut en respecter les règles. »





L'ART DE JETER L'ANCRE

Outre savoir lire une carte et anticiper les variations du vent et des courants (*lire par ailleurs*), l'art du mouillage repose sur quelques grands principes préalables.

• **Pour réduire l'impact sur l'environnement** et préserver sa sécurité, il faut vérifier que le poids de l'ancre et la longueur de chaîne ou de cordage soient adaptés à la taille du bateau et la hauteur d'eau. Vous éviterez ainsi le dérapage, à la fois dangereux pour votre bateau et néfaste pour la préservation des fonds.



• **Repérez avant la nuit les possibilités de départ** en cas d'urgence météo

(caps à suivre, dangers isolés) et, de nuit, allumez votre feu de mouillage.

• **Réduisez votre vitesse** dans ces zones de mouillages, pour votre sécurité et le confort des bateaux voisins.

• **Assurez-vous que la hauteur d'eau**

où vous mouillez sera suffisante pour votre bateau à basse mer si celui-ci ne peut pas échouer et assurez-vous que le fond est dépourvu de roches !

Ce genre de mésaventure arrive régulièrement à Chausey.



L'ŒIL SUR LES CARTES

Avant d'envisager un mouillage forain, il faut impérativement respecter les zones où le mouillage est interdit et celles qui sont conseillées, figurant sur les cartes marines. De la même manière, on ne jette pas l'ancre dans le Sound, sauf au Cochon et sous la Pyramide (grandes unités uniquement). Les fonds de sable et de vase dure sont à privilégier : ils sont également indiqués sur les cartes marines par un code couleur spécifique ou des initiales (« S » pour le sable et « M » pour le vase). Évitez aussi les zones rocheuses où l'ancre risque de rester coincée.

PRATIQUE



L'œil aussi sur le vent

- Les variations de vent et de courant feront tourner votre bateau. De jour comme de nuit, il faut anticiper votre zone d'évitement. Ainsi, à Chausey, même par beau temps, le vent thermique et le courant peuvent vous faire tourner de 360° autour de votre ancre.

⚠ CULTURES MARINES

Avant de vous installer, vérifiez que vous n'allez pas mouiller à proximité de parcs conchylicoles, balisés et représentés sur les cartes marines.

L'activité conchylicole est dépendante de la bonne qualité de l'eau, qui fait l'objet de contrôles réguliers. Afin d'éviter toute contamination bactériologique, n'utilisez pas vos toilettes dans l'archipel si votre bateau n'est pas équipé d'une cuve à eaux noires.



PRATIQUE



Le mouillage à l'ancre en 4 temps

- 1 Approchez face au vent et repérez une zone de fond claire (sable)
- 2 Jetez l'ancre quand le bateau est arrêté
- 3 Filez la chaîne (au moins trois fois la hauteur d'eau) à mesure que le bateau recule. L'idéal est de reculer doucement pour bien dérouler la chaîne au fond et faire crocher l'ancre
- 4 Attendez que le bateau soit revenu dans l'axe du vent et vérifiez la tenue du mouillage (prenez des repères à terre). Lors de l'appareillage, remontez progressivement à hauteur de votre ancre que vous rincerez sur place avec la chaîne avant de repartir.





LA PÊCHE À PIED



PRATIQUE



Rappels réglementaires

- Des contrôles du contenu des paniers sont régulièrement effectués.
- Le prélèvement de coquillages sur les bouchots à moules, les tables à huîtres et dans les parcs à palourdes est passible de lourdes amendes.
- Tolérés sur l'estran (zones découvertes à marée basse), les chiens sont interdits sur les îlots, pour la tranquillité des oiseaux. Surveillez-les, ne les laissez pas divaguer et importuner les autres pêcheurs.

Avec 3000 hectares d'estran, l'archipel de Chausey est un formidable terrain de jeu pour la pêche à pied. Un environnement exceptionnel, qui requiert prudence et strict respect de la réglementation.

AVANT DE PÊCHER



À part le secteur du Sound, interdit à la pêche à pied*, l'archipel offre un espace très vaste pour prélever coquillages et crustacés.

Mais il faut recueillir un minimum d'informations avant de se lancer. Informez-vous des dangers auprès des habitués. Consultez l'annuaire des marées (remonter au plus tard 45 minutes après la basse mer).

Prenez la météo (méfiez-vous de la brume et de l'orage) et pensez à bien vous équiper (vêtements protecteurs, chaussures et chaussettes, panier, boussole).

* Voir carte sur le dernier rabat du guide.



PREMIÈRE PÊCHE

Si vous ne connaissez pas les lieux, restez à proximité d'autres pêcheurs. Nous vous conseillons de prospecter à Grand'Grève (ouest de la Grande Île). Méfiez-vous de certains animaux : anémones, méduses, raies, vives... Ne ramassez pas d'individus posés sur le sable, ils peuvent être malades.

PRATIQUE

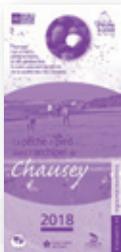


Les bons gestes

- Tout caillou retourné doit être replacé.
- Limitez l'usage d'engins comme les bêches ou les râteaux : préférez les pêches douces, à la main.
- N'arrachez pas les algues, ne piétinez pas les herbiers.
- Ne pêchez que ce dont vous avez réellement besoin.
- Lavez votre pêche à l'eau de mer, transportez-la sous un tapis d'algues échouées pour la fraîcheur, consommez vos coquillages dans les 24h.
- Emmenez avec vous un outil de mesure.



UN GUIDE PRATIQUE



Conseils et réglementation : tout ce qu'il faut savoir pour bien pratiquer la pêche à pied dans à Chausey tient dans le « Guide de la pêche à pied dans l'archipel », édité chaque année avec le Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais (CPAG). Une mine d'astuces, de recommandations, de mises en garde, illustrée de croquis. Ce document recense également

les espèces à pêcher, leurs quotas, tailles, engins autorisés et dates d'ouverture.

Disponible gratuitement au CPAG, en gare maritime et au poste de secours de Chausey.



Jean Lepigouchet

Vice-Président du comité des pêcheurs amateurs granvillais

« Un bonheur absolu »

« Depuis près de 60 ans que je fréquente Chausey, c'est toujours un bonheur absolu de courir les grèves à la traque de coquillages et crustacés. Quel cadre majestueux, surréaliste et parfois inquiétant quand la brume s'invite à la fête ! Quoi de plus beau que de voir les homards sortir timidement, de traquer les bouquets qui se cachent sous les queues de vache ou d'apercevoir les bars et mulets remontant avec le flot. Et quand on s'échoue en bateau, attendant de pouvoir mettre pied à terre, de surveiller le sable qui vient à nous comme le fait la mer lorsqu'elle monte. Evidemment, les pêcheurs sont un peu plus nombreux que dans les années 60-70 mais pas tant que ça. Aujourd'hui, il leur est demandé de bien respecter les recommandations émises dans les différentes plaquettes d'information. Si chacun s'applique une règle de bonne conduite sur l'estran, cela contribuera à la pérennité de la pêche à pied. »

PRATIQUE



Pêcher des infos

- Quelles sont les tailles réglementaires, les espèces, les périodes et zones de pêches, les instruments autorisés ?
- La réglementation en vigueur est aussi disponible dans les offices de tourisme, en affichage sur la cale de Chausey ou sur le site : cpagranville.net



AUTRES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Vous pratiquez le kayak de mer, le kite surf, la plongée ou la pêche à la ligne... Attention, votre comportement peut avoir un impact important sur l'environnement. Le classement de l'archipel de Chausey en réserve de chasse et de faune sauvage implique le respect de règles bien particulières.

AVEC LES ANIMAUX



La faune, si elle est observée de trop près, est dérangée dans ses habitudes. Les animaux peuvent alors s'éloigner de leur habitat. Les oiseaux, notamment les jeunes et ceux qui couvent, peuvent subir un stress important qui peut les amener à abandonner de rares habitats favorables.

Si vous vous déplacez sans bruit, n'oubliez jamais que les animaux peuvent l'interpréter comme le signe d'un prédateur. Vous ne devez jamais poursuivre les animaux et ne pas chercher à les approcher. Contournez-les s'ils ne se déplacent pas ou poursuivez calmement votre route s'ils sont en mouvement.



PRATIQUE

Règles
élémentaires

- Évitez les éclats de voix ainsi que les regroupements bruyants.
- Sachez reconnaître les signes de dérangement : envols, cris, simulations d'attaque pour les oiseaux, mise à l'eau pour les phoques, sauts désordonnés pour les dauphins.
- Éloignez vous rapidement si vous détectez des signes de nervosité ou de panique chez les animaux observés.

DÉBARQUER
SUR LES ÎLOTS

Les îles sont souvent perçues comme de petits paradis intacts. Or ce sont des milieux très fragiles, avec des oiseaux très sensibles au dérangement. Aussi le débarquement sur l'ensemble des îles est interdit, sauf du 15 juillet au 30 septembre, pour protéger les oiseaux en période de reproduction et préserver les habitats.

Le débarquement en haut de plage est cependant autorisé mais sachez reconnaître les signes de dérangement de la faune (*lire encadré pratique*).

Le camping et le bivouac sont strictement interdits toute l'année dans tout l'archipel. Rapportez absolument tous vos déchets et assurez-vous, en quittant les lieux, de ne laisser aucune trace de votre visite.

SUR
L'EAU

Chausey a les plus fortes marées d'Europe, dont l'amplitude peut atteindre 14 m en vives eaux. Le courant peut donc y être violent dans certaines zones. Localisez les parcs conchylicoles avant d'y naviguer. Ne dérangez pas les exploitants, la pêche et la circulation sont réglementées. Pour éviter les collisions avec d'autres plaisanciers, assurez-vous d'être bien vu ou entendu. Respectez aussi les autres usagers et les baigneurs, ils peuvent être gênés par vos évolutions.


 **DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET
ÉVITEZ LES ABORDS DES ÎLOTS
DES GUERNESIAIS**

Les sternes, espèces extrêmement sensibles au dérangement, utilisent ce secteur pour y nicher. Un arrêté préfectoral y interdit le mouillage des navires de plaisance durant cette période.

N'utilisez pas vos toilettes dans l'archipel si votre bateau n'est pas équipé d'une cuve à eaux noires.

PRATIQUE

Si vous
pêchez

- Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur (Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Manche). Tél. 02 33 23 36 09 ou 02 33 23 36 19 ou www.manche.pref.gouv.fr
- Consultez le guide pratique édité par le Conservatoire du littoral et le CPAG (*voir page 19*).
- Respectez l'interdiction de pêche à pied dans le Sound (réserve de pêche).
- Ne pêchez pas à la ligne au-dessus des parcs : la perte des hameçons ou bas de lignes sur les installations constitue un danger important pour les professionnels.



LA PÊCHE PROFESSIONNELLE ET LA CONCHYLICULTURE

L'archipel est aussi un site d'exception pour la pêche professionnelle, pratique ancrée dans l'histoire de Chausey. Deux activités dominent ici : la conchyliculture (huîtres, moules, palourdes) et la pêche artisanale aux crustacés. Au total, on dénombre aujourd'hui 9 entreprises conchylicoles et 3 pêcheurs professionnels pour lesquels Chausey constitue la zone principale d'activité.

QUELLE PÊCHE À CHAUSEY ?



La pêche professionnelle est toujours bien présente dans l'archipel. Trois professionnels y exercent leur activité à l'année et disposent d'une casemate dans le fort. Le lieu abrite également quelques pêcheurs travaillant à l'extérieur de l'archipel (Minquiers...). Essentiellement composée de petites unités de moins de 8 m de longueur faiblement motorisées, la flottille de pêche professionnelle pratique surtout la pêche aux casiers. D'autres pêcheurs basés sur le continent pratiquent aussi la pêche aux casiers ou à la drague à l'intérieur ou autour de l'archipel.



DES CRUSTACÉS, PRINCIPALEMENT LE HOMARD

Cette pêche durable se concentre sur les crustacés, notamment le homard.

Le maintien de cette activité artisanale passe notamment par le respect, par les plaisanciers, de la réglementation (qui leur interdit de détenir ou d'utiliser plus de 2 casiers) et des équipements des professionnels.

Par ailleurs, des chalutiers-dragueurs de moins de 12 m fréquentent occasionnellement le pourtour des îles pour la praire et la coquille Saint-Jacques.



LA CONCHYLICULTURE

Chausey est également réputée pour ses élevages de palourdes, de coques, de moules et d'huîtres.

Les 9 entreprises conchylicoles se partagent ces activités de la Plaine de Réтин à l'est de l'archipel.

Les concessions sont des lieux de travail où la pêche et la circulation sont réglementées.

Comme pour les pêcheurs avec leurs casiers, de trop nombreux vols menacent l'activité de conchyliculture.

PRATIQUE



Attention aux concessions

- Il est fortement conseillé de ne pas naviguer ou mouiller dans les parages des concessions conchylicoles. C'est une question de respect de l'outil de travail des professionnels et de leur ressource.
- Il faut aussi s'en tenir à l'écart pour limiter les risques de contaminations bactériologiques liées à vos éventuels rejets.
- Respectez le balisage des concessions.
- Il est interdit de pêcher l'espèce cultivée à moins de 3 mètres de la concession.



LE SOUTIEN DU CONSERVATOIRE

Depuis plusieurs années, le Conservatoire du littoral encourage concrètement le maintien et l'installation de jeunes pêcheurs professionnels dans l'archipel. Il met notamment à leur disposition des logements dans les casemates du fort, dont il est propriétaire. Trois pêcheurs ont ainsi été installés depuis 2015.



Alban
Lenoir

Conchyliculteur à Chausey

« Un endroit unique pour sa qualité de l'eau et ses marées »

« Je viens à Chausey depuis tout petit avec mon père, pour pêcher et se balader. C'est sans doute pour cela que j'ai toujours été attiré par ce site merveilleux. Mais c'est depuis que j'ai obtenu des parcs à palourdes, moules, coques que j'y viens à toutes les marées. C'est un endroit unique pour l'élevage des coquillages de par la qualité de l'eau mais aussi les grandes marées qui permettent un brassage important du milieu. Le travail à Chausey est tous les jours différent comme son paysage. Malheureusement, on retrouve régulièrement, nous les professionnels, des déchets abandonnés par des visiteurs et qui gâchent ce paysage. Ce qui est le plus gênant pour les conchyliculteurs c'est le non-respect du balisage des parcs et le vol des coquillages dans les concessions. Pensez à ceux qui travaillent toute l'année pour pouvoir en vivre. »

ANTI-FOULING ET CARÉNAGE

Une coque propre contribue aux performances et à la longévité d'un bateau mais l'utilisation inappropriée de peinture antifouling peut avoir un impact sur la santé de celui qui l'applique... et sur l'environnement marin.

Chaque année, ce ne sont pas moins de 20 000 tonnes d'antifouling qui sont utilisées. Or ils contiennent bien souvent des métaux lourds

et des substances chimiques développées pour leur effet destructeur sur la vie (d'où le nom de biocides).

Ces produits sont toxiques pour les humains, directement par inhalation ou contact cutané, indirectement par ingestion de fruits de mer en contact avec ces substances.

Les activités humaines (aqua-culture, transport maritime,

plaisance...) ont parfois été à l'origine de l'introduction d'espèces marines originaires d'autres régions du monde.

Certaines de ces espèces deviennent invasives, perturbent le milieu naturel et affectent parfois la pêche ou la conchyliculture.

PRATIQUE



Quelques recommandations

Pour conserver une coque propre et empêcher la propagation d'espèces invasives, il est recommandé de :

- Stationnez votre bateau à terre en dehors des périodes d'utilisation du bateau.
- Nettoyez la coque hors de l'eau et sans aucun rejet à la mer, en utilisant les aires de carénage aux normes.
- Optez pour des solutions alternatives à la peinture antifouling classique : nouveaux revêtements, pare-fouling, nettoyage mécanique...

⚠ ATTENTION !

Le carénage sauvage sur l'estran ou dans un espace ne permettant pas la récupération complète des rejets est interdit.

Ne laissez pas d'équipements immergés sans nécessité (pare-battages, amarres...).

Contrôlez régulièrement l'état de propreté des zones peu accessibles au nettoyage (prises d'eau, hélice, quille...).





LA SÉCURITÉ SUR L'EAU

Avant de prendre la mer pour vous rendre à Chausey, vérifiez la météo et votre matériel de sécurité.

Équipements de sécurité pour les navires de plaisance naviguant jusqu'à 6 miles d'un abri

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Équipement individuel de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée) | <input type="checkbox"/> Pavillon national (si francisé) |
| <input type="checkbox"/> Moyen de repérage lumineux | <input type="checkbox"/> 3 feux rouges automatiques à main |
| <input type="checkbox"/> Dispositif d'assèchement fixe ou mobile (sauf navires auto-videurs) | <input type="checkbox"/> Miroir de signalisation |
| <input type="checkbox"/> Moyen de remonter à bord une personne tombée à l'eau | <input type="checkbox"/> Dispositif de repérage et d'assistance d'une personne tombée à l'eau (sauf embarcations de capacité < 5 adultes et tous pneumatiques) |
| <input type="checkbox"/> Dispositif coupe-circuit en cas d'éjection du pilote si moteur(s) hors-bord à barre franche de puissance > 4,5 Kw | <input type="checkbox"/> Compas magnétique |
| <input type="checkbox"/> Dispositif de lutte contre l'incendie | <input type="checkbox"/> Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) |
| <input type="checkbox"/> Dispositif de remorquage | <input type="checkbox"/> Document de synthèse du balisage |
| <input type="checkbox"/> Ligne de mouillage appropriée (sauf embarcations de capacité < 5 adultes) | <input type="checkbox"/> Carte(s) marine(s) |
| | <input type="checkbox"/> Feux et moyens prescrits par le RIPAM |
| | <input type="checkbox"/> Signaux sonores et lumineux prescrits par le RIPAM |



LA CONSOMMATION D'ALCOOL

Comme sur la route, l'alcool est responsable d'accidents en mer parfois graves. Vous pouvez profiter de la chance d'être à Chausey tout en optant pour une consommation modérée et en gardant vos bouteilles vides à bord...

ATTENTION !

Votre permis bateau peut vous être retiré si vous vous trouvez en état d'ivresse manifeste et, en cas d'accident, vous n'êtes plus couvert par votre assurance.



© Théo Fenouillère



L'inscription de l'archipel de Chausey au réseau Natura 2000 témoigne de sa richesse naturelle à l'échelle européenne.

Il bénéficie également de mesures de protection nationales, dont celle de site classé pour la qualité de ses paysages, et de réserve de chasse maritime et terrestre.

La SCI des îles Chausey est propriétaire de tous les îlots et de la majorité de la Grande Île (38 ha sur 45).

Propriétaire de 6 hectares sur la pointe du phare, le Conservatoire du littoral est aussi gestionnaire des 5 000 hectares du domaine public maritime de l'archipel. Sur Chausey, les gardes du littoral du Symel surveillent et entretiennent les espaces naturels publics. Les suivis qu'ils mènent sur le terrain, à terre et en mer, permettent d'enrichir la connaissance des milieux et des espèces. De plus, ils participent à la vie locale et sensibilisent le public à la préservation de ce patrimoine exceptionnel.

La SCI et le Conservatoire œuvrent ensemble, avec leurs partenaires, à la préservation de cet ensemble remarquable.



Plaisance Durable Chausey



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Lancé avec le soutien de l'Agence de la Biodiversité et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le programme Plaisance Durable Chausey vise à sensibiliser et expérimenter de nouvelles pratiques, dans le but de conserver intact ce site unique pour la plaisance.

Blog : plaisance-durable-chausey.fr



www.facebook.com/PlaisanceDurableChausey

CHARTRE RELATIVE À LA PRATIQUE DE LA PLAISANCE DANS L'ARCHIPEL DE CHAUSEY

JE M'ENGAGE À

1. M'informer sur la réglementation en vigueur dans l'archipel et notamment :

- Respecter la vitesse de 5 nœuds dans le chenal du Sound et à moins de 300 mètres des îlots.
- Respecter la réglementation en vigueur relative à la pêche dans le cantonnement du Sound et en dehors.
- Respecter les autres usagers de l'archipel, notamment les professionnels.
- Respecter les zones de mouillage dans le Chenal du Sound en utilisant les lignes de mouillage dédiées aux visiteurs, et les règles d'utilisation de ces équipements.
- Respecter la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) et ses équipements.
- Respecter l'interdiction de plonger dans la réserve du Sound de Chausey.
- Respecter la réglementation en vigueur concernant les îlots (débarquement interdit sur l'ensemble des îlots sauf entre le 15 juillet le 30 septembre) pour assurer la tranquillité des populations d'oiseaux en nidification sur les îlots.
- Respecter la réglementation existante concernant le camping, strictement interdit toute l'année sur tout l'archipel.

2. Ne pas mouiller dans les herbiers de zostères et privilégier les zones sableuses.

3. Ne pas approcher les mammifères marins et veiller à garder à leur approche la vitesse du bateau constante. Ne pas leur couper la route en bateau et ne pas se placer entre un adulte et son jeune.

4. Avoir des pratiques de pêche respectueuses des espèces prélevées et des écosystèmes.

5. Afin de ne pas favoriser l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le milieu marin, je m'engage à :

- Privilégier le stationnement à terre ou sur cale,
- Vérifier fréquemment l'état de propreté des parties immergées,
- Nettoyer hors de l'eau et sans rejet à la mer, sur les aires de carénage, prévues à cet effet, et en renouvelant le nettoyage une fois par an ;
- Ne pas laisser les équipements immergés sans nécessité.

6. Respecter la nature et l'intégrité du site : ne pas dégrader les milieux, ne pas déposer de déchets, ne pas installer d'équipements pérennes, limiter les dérangements de la faune et ne pas prélever la flore.

7. Ne pas déverser mes eaux usées.

8. Préférer les produits ménagers biodégradables.

9. Ramener mes ordures sur le continent plutôt qu'à Chausey.

10. Économiser l'eau provenant de Chausey.

11. Signaler au Symel ou au Conservatoire du littoral tout phénomène inhabituel observé (pollution, épave, infraction, accident...).

LES CHAUSSEY



	Cantonnement de pêche du Sound		Concessions de cultures marines		Herbiers à <i>Zostera marina</i>
---	--------------------------------	---	---------------------------------	---	----------------------------------

NORD




0 1 km 2 km



Conservatoire
du littoral



Conservatoire du littoral - 5-7, rue Pémagnie
BP 546 - 14037 Caen Cedex
Tél. : 02 31 15 29 98 - Fax : 02 31 15 30 99
E-mail : normandie@conservatoire-du-littoral.fr

www.conservatoire-du-littoral.fr